

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze et le dix-sept octobre convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le vingt-trois octobre deux mil douze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Proposition de convention avec le Département pour intervenir sur le réseau routier en cas de chutes de neige
- Aménagement de la RD 72 – Subvention auprès du Conseil Général dans le cadre « des amendes de police
- Redevance GRDF pour occupation du domaine public
- Présentation du projet du CAUE pour l'aménagement de la place de l'église
- Projet de réalisation d'un plan de la commune
- Compte rendu de la visite des pompiers pour le contrôle des bouches et poteaux d'incendie
- Hébergement du site Internet de la commune
- Questions diverses

L'an 2012, le 23 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, BOUCHET Sandra, CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, GALY Virginie, ONNO Gisèle, POMMERAUD Brigitte, MM : BERTIN Jean-Noël, CHARRIER Philippe, CÔME Philippe, KOTSIS Jack

Absent(s) :

Excusé(s) : MM : BAUDIN Olivier, BAUDOUIN Bruno, BESSONNET William

Secrétaire: Mme BOUCHET Sandra

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et adopté à l'unanimité

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR INTERVENTION SUR LE RESEAU ROUTIER EN CAS DE CHUTES DE NEIGE.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Conseil Général, concernant l'évolution et le renforcement de l'organisation du service de déblaiement des routes durant l'hiver.

En effet l'intensité des intempéries des dernières années et notamment les chutes de neige importantes de l'hiver dernier, amène le Département à ajuster son organisation et à renforcer ses moyens dans le souci constant d'améliorer le service rendu aux Charentais et usagers de la route.

Pour ce faire, il est proposé de nouvelles collaborations avec les communes. Afin d'être plus réactif dans l'accomplissement des missions de déneigement, un projet de conventionnement est soumis aux collectivités. Cette convention les autoriserait à intervenir

sur le réseau routier départemental, ce qui augmenterait le linéaire des voies traitées et permettrait de désenclaver plus rapidement des secteurs bâtis en les raccordant sur le réseau prioritaire traité par les services du Conseil Général.

En contrepartie, le Conseil Général pourrait aider les collectivités à l'acquisition du matériel de déneigement (lame à neige, semoir à sel etc..) et à reconstituer le stock de sel au prorata des quantités consommées sur les voies départementales.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord de principe pour conventionner avec le Conseil Général, sous réserve de définir avec ce dernier les priorités et le niveau d'importance des voies à dégager.

Sollicite le Département pour participer sous forme de subvention à l'acquisition de matériel de déneigement.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention qui devra intervenir à cette occasion.

AMENAGEMENT DE LA RD 72 : SUBVENTION DANS LE CADRE « DESAMENDES DE POLICE »

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de l'élaboration du projet de réaménagement de la RD 72, en 2011, nous avons sollicité l'appui technique et financier du Département.

Ce dernier par courrier en date du 8 décembre 2011, nous informait que notre projet était éligible aux subventions "amendes de police" pour un montant de 25 000 euros.

Le Département peut également nous apporter un fonds de concours au titre de la voirie départementale pour un montant de 41 000 euros.

Aujourd'hui afin de finaliser notre dossier et notamment pour affiner le montant définitif du fonds de concours qui serait dévolu à cette opération, il faut que le Conseil municipal prenne une délibération actant les différents points de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les termes du courrier en date du 8 décembre 2011, émanant du Conseil Général
- Confirme que les acquisitions des terrains nécessaires à l'emprise des travaux sont faites
- Dit que les travaux débuteront dans le courant du mois de mars 2013, le marché devant être lancé courant novembre 2012
- accepte la prise en charge du revêtement de la voirie de la section hors agglomération.

REDEVANCE GAZ DE FRANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose que la commune est desservie en gaz naturel et perçoit à ce titre une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Par délibération en date du 16 septembre 2008, la commune avait pris la décision de fixer le taux de la redevance au taux de 100%.

Il était également mentionné que le montant de la redevance serait revalorisé sur la base de la longueur de canalisations de gaz naturels situées sur sous le domaine public communal.

Or pour le calcul de la redevance 2012, la longueur est de 4 742 mètres. Le montant de la redevance pour 2012 serait donc de 295,68 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte le calcul tel qu'il est proposé pour un montant de redevance à hauteur de 295,68 €.

Dit que le titre correspondant sera transmis à GRDF pour permettre le paiement de cette redevance.

PRESENTATION DU PROJET DU CAUE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE.

Monsieur le Maire, informe les membres présents, qu'il a rencontré l'Architecte des Bâtiments de France le 23 octobre, pour un avis sur l'aménagement de la place de l'église. L'architecte propose de conserver les marronniers, mais de faire un état des lieux de ces arbres qui sont vieux et malades pour certains, ce qui déterminera ceux qui peuvent être conservés et ceux qui doivent être arrachés. Il propose également de refaire le mur de Monsieur MONSIEUR, en pierre de taille avec une barrière en ferronnerie dessus. Concernant l'acquisition d'une partie du terrain de M. MONSIEUR, Monsieur le Maire émet l'idée de lui proposer la réfection complète de son mur et dont le montant entrerait dans la négociation du prix du terrain. Un courrier lui sera fait en ce sens.

PROJET DE REALISATION D'UN PLAN DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que la société K3 production a établi un devis pour la réalisation d'un plan de notre commune. Ce plan serait au format PDF, avec un CD qui serait remis à la commune. Possibilité également d'avoir un plan pour un affichage extérieur. Mme GALY et M. KOTSIS pose la question du coût en cas de modification du plan, car le fichier est un fichier qui doit être protégé en écriture. Demander un complément d'informations et le prévoir lors du budget 2013.

COMPTE RENDU DE LA VISITE DES POMPIERS POUR LES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au compte rendu du contrôle des bouches et poteaux d'incendie du 29 août effectué par le SDIS, il a rencontré les pompiers pour définir ce qui doit être fait pour mettre tous les points en conformité. Suite à cette rencontre, il s'avère que les bouches et poteaux d'incendie ont un débit raisonnable compte tenu des risques faibles et de leur situation, mais que certains doivent être entretenus, notamment celui situé à Peuripaux, qui doit être débroussailler et dont le cache doit être changer. Celui de Près richard, le coffret est défectueux et devra être remplacé.

Ils ont également constaté que les deux bâches à incendie, route de Champmillon et impasse des Avenauds n'avaient jamais été contrôlées ni testées. Des essais seront réalisés et un compte rendu nous sera transmis.

HERBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement le site Internet de la commune est hébergé par GANDI Net et que c'est M. BAUDIN qui en assume le coût.

Cette situation ne peut perdurer et des devis ont été demandés

- Au SDITEC
- A Effervescentre

La proposition d'Effervescentre est plus avantageuse et plus facile d'accès et d'utilisation, c'est donc cette solution qui sera retenue.

D'autre part, il informe également le Conseil, que Mme ESCANDE se propose bénévolement d'aider à la confection et à l'évolution de notre site, ainsi que de la mise à jour.

QUESTIONS DIVERSES

- SIVOM de St Michel rencontre quelques soucis de fonctionnement. En effet le SIVOM a deux actions distinctes, une pédagogique et une qui concerne la gestion des pôles sportifs (gymnase, piste athlétisme, rocher d'escalade etc...). Or il s'avère qu'1/3 des effectifs utilisateurs ne vient pas des communes adhérentes, communes qui versent des participations de plus en plus élevés, sans commune mesure avec les services apportés à ces communes. C'est pourquoi la commune de Fléac a demandé à se retirer du SIVOM dans sa structure actuelle. Suite à une rencontre avec le Conseil Général, et afin d'alléger les participations des communes, ce dernier pourrait prendre en charge en totalité l'entretien de la piste d'athlétisme. Aucune décision n'a été entérinée à ce jour.
- Une réunion est prévue le jeudi 25 octobre avec le Cabinet ERI, pour la présentation du dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement de la RD 72 ;
- La Communauté de Communes a lancé un appel à candidatures à des architectes pour la réhabilitation des locaux pour une enveloppe d'environ 250 000 € HT de travaux. C'est Mme BUA qui a été retenue.
- Les travaux de la route du Roctaille sont bien avancés, le réseau des eaux pluviales est entièrement fait, la pose des bordures commence la semaine prochaine.
- Le refuge de Mornac demande une subvention exceptionnelle de 100 euros ⇒ accord à l'unanimité.
- Le prochain conseil aura lieu le 4 décembre 2012.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 30
